



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

COMMUNIQUE N° 006 /C/PAK/DG/CMA/2019 DU 13 JAN 2020 PORTANT  
PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT  
EN PROCEDURE D'URGENCE N°033/AONR/PU/PAK/CIPM/2019 DU 15 OCTOBRE  
2019 POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE LA MISE EN PLACE DE LA  
SIGNALISATION DE LA COTE MARITIME DU PORT AUTONOME DE KRIBI.

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, AUTORITE  
CONTRACTANTE, communique :

Les résultats de l'Appel d'Offres national restreint en procédure d'urgence  
n°033/AONR/PU/PAK/CIPM/2019 du 15 octobre 2019 pour la réalisation d'une étude de  
la mise en place de la signalisation de la côte maritime du Port Autonome de Kribi ; se  
présentent comme suit :

N°	Libellé des prestations	Attributaire	Montant FCFA HTVA	Montant FCFA TTC	Délai
1	Réalisation d'une étude de la mise en place de la signalisation de la côte maritime du Port Autonome de Kribi	GROUPEMENT HM ENGENHARIA COSTERIA E PORTUIA EIRELI/AMH CONSULTING B.P :474 Douala	25 150 000	29 991 375	Deux (02) mois

Le responsable de cette entreprise est invité à se présenter, dès diffusion du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, dans les services du Port Autonome de Kribi, sis à l'immeuble EMERGENCE à Kribi, pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les autres soumissionnaires, non retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission.

Fait à Kribi, le 13 JAN 2020

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi







PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

DECISION N° 0013 /D/PAK/DG/2019 du 13 JAN 2020 portant attribution de l'appel d'offres national restreint en procédure d'urgence n°033/AONR/PU/PAK/CIPM/2019 du 15 octobre 2019 pour la réalisation d'une étude de la mise en place de la signalisation de la côte maritime du Port Autonome de Kribi.

**Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Autorité Contractante**

- Vu** l'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** la Loi n° 98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;
- Vu** la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu** les textes légaux régissant les corps de métier ;
- Vu** le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu** le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime Fiscal et douanier des marchés publics ;
- Vu** la résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du PAK ;
- Vu** la résolution n°067/PAK/CA/2017 du 28 décembre 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du PAK ;
- Vu** la résolution n°135/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant nomination du Président et des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) du PAK ;
- Vu** l'appel d'offres national restreint en procédure d'urgence n°033/AONR/PU/PAK/CIPM/2019 du 15 octobre 2019 pour la réalisation d'une étude de la mise en place de la signalisation de la côte maritime du Port Autonome de Kribi.
- Vu** le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 20 décembre 2019.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les prestations objet de l'appel d'offres national restreint en procédure d'urgence n°033/AONR/PU/PAK/CIPM/2019 du 15 octobre 2019 pour la réalisation d'une étude de la mise en place de la signalisation de la côte maritime du Port Autonome de Kribi sont attribuées ainsi qu'il suit :

N°	Libellé des prestations	Attributaire	Montant FCFA HTVA	Montant FCFA TTC	Délai
1	Réalisation d'une étude de la mise en place de la signalisation de la côte maritime du Port Autonome de Kribi	GRUPEMENT HM ENGENHARIA COSTERIA E PORTUIA EIRELI/AMH CONSULTING B.P :474 Douala	25 150 000	29 991 375	Deux (02) mois

**Article 2 :** la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. *Eaf*

Fait à Kribi, le 05 décembre 2019

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM.



*Patrice Melom*